

**SEANCE ORDINAIRE N° 03/2026 du 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 28 avril, se sont réunis.
La séance a été ouverte sous la présidence de M. BAUR Patrick, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

BAUR Patrick
CASALANGUIDA Nathalie
DITNER Jérémy
ERISMANN Laurent
GASCHY Benoît
GREDER Béatrice
HASSENFORDER Christelle
HAUGER Fabrice
HELGEN Marie José
ILTIS Marie

KIENE Jean-Marie
LANOIX Franck
LICHTLEN Carmen
MALCHAIR Marielle
MOROCZ David
NEFF Katia
ROESCH-VIGNERON Aurélia
ROTH Jean-Luc
WELTERLIN Nicolas

Absent excusé: /

Pouvoir: /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer **Mme HASSENFORDER Christelle** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 2) Délégué EPAGE collège non GEMAPI
- 3) Désignation membres Commission communale des sapeurs-pompiers volontaires
- 4) Désignation correspondant incendie et secours
- 5) Désignation délégué CNAS
- 6) Désignation membre commission consultative communale de la chasse
- 7) Désignation membre Commission de Contrôle des Listes Electorales
- 8) CCSAL : désignation représentant à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 9) Mise en place des commissions communales
- 10) Organisation du temps scolaire
- 11) Suppression poste
- 12) Création poste
- 13) Acquisition matériel
- 14) Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M. KIENE Jean-Marie demande à ce que soit rajouté la demande de présentation des montants des indemnités des élus faite par Mme GREDER Béatrice.

Après ajout de cette phrase, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 28 03 2026.

M. KIENE Jean-Marie souhaite que les montants des indemnités des élus soient donnés en séance. M. BAUR Patrick lui répond qu'il n'a pas les montants en sa possession, mais qu'ils sont consultables sur internet. Il rappelle que les élus de Bernwiller ont fait le choix de diminuer leurs indemnités soit le taux de 16.3% au lieu de 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction



publique pour les adjoints et au taux de 42.4% au lieu de 55.7% pour le maire de la commune nouvelle.

2° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COLLÈGE NON GEMAPI DE L'EPAGE

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux

Suite à la démission de Mme GREDER Béatrice de son poste de déléguée suppléante, il y a lieu d'élire un nouveau candidat.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du collège NON GEMAPI

Le Conseil Municipal, désigne pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du Collège NON GEMAPI de l'EPAGE Largue :

- le délégué titulaire suivant : DITNER JérémY
- le délégué suppléant suivant : GASCHY Benoît

3° DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ COMMUNAL CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de former un Comité Consultatif Communale des Sapeurs-Pompiers composé des sapeurs-pompiers volontaires et des membres du Conseil Municipal. Cette instance est présidée par le Maire. Elle comprend un nombre égal de représentant de la commune et de représentant élus des sapeurs-pompiers volontaires de corps. Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins un représentant de chacun des grades composant le corps.

Il appartient donc à la commune de nommer 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le Conseil Municipal décide de nommer les personnes ci-après :

Titulaires :

- KIENE Jean-Marie
- HAUGER Fabrice
- LANOIX Franck
- HASSENFORDER Christelle
- ILTIS Marie

Suppléants :

- ERISMANN Laurent
- MALCHAIR Marielle
- ROESCH-VIGNERON Aurélia
- MOROCZ David
- WELTERLIN Nicolas

4° DÉSIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune est tenue de désigner un correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal décide de nommer la personne ci-après :

- le délégué titulaire suivant : ROTH Jean-Luc

5° DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS CNAS

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune est tenue de désigner des délégués au CNAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,



De désigner M. BAUR Patrick, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Bernwiller au sein du CNAS.

De désigner Mme PARMENTIER Stéphanie, membres du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la commune de Bernwiller au sein du CNAS.

De désigner Mme PARMENTIER Stéphanie, membres du personnel bénéficiaire du CNAS, correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

6° DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une Commission appelée Commission Consultative de la Chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes en tant que membres de la Commission Consultative de la Chasse :

- HAUGER Fabrice
- GREDER Béatrice
- DITNER Jérémy
- ERISMANN Laurent

Les représentants des administrations suivantes sont membres de droit de cette commission :

- la Fédération Départementale des Chasseurs
- le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace-Lorraine
- l'ONF
- le Service Départemental de Garderie
- ainsi que Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

7° DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément à l'article R. 7 du code électoral et à la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux, les commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) de chaque commune doivent être renouvelées.

Pour rappel, la composition des CCLE a été modifiée par la loi ordinaire n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales. Ainsi, dans toutes les communes, les CCLE doivent désormais être composées comme indiqué ci-dessous, en fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement général.

CAS N°3 - Dans les communes dans lesquelles 3 listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la composition est la suivante :

- 3 *conseillers municipaux* appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 *conseillers municipaux* appartenant respectivement à la deuxième et troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes en tant que membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

- CASALANGUIDA Nathalie
- MALCHAIR Marielle



- ROTH Jean-Luc
- GASCHY Benoît
- NEFF Katia

8° CCSAL : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein de la commission obligatoire de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité, désigne pour représenter la Commune de Bernwiller au sein de la CLECT :

- Le délégué titulaire suivant : BAUR Patrick
- Le délégué suppléant suivant : MALCHAIR Marielle

9° MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait qu'une gestion efficace et efficiente des affaires communales ne peut reposer que sur le seul maire et ses adjoints délégués. Il propose donc de procéder à la création de commissions thématiques dont les missions seront les suivantes :

- Faire le point sur l'évolution des dossiers communaux et assurer leur suivi,
- Préparer les dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal en émettant un avis sur chacun d'entre eux, avis dont il sera fait état lors de l'exposé en séance.

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- Commission des finances
- Commission urbanisme
- Commission de l'environnement
- Commission sécurité
- Commission vie associative, culture, communication
- Commission solidarité et services

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la création des commissions précitées.

Il est procédé ensuite à la désignation des Vice-Présidents et Membres des diverses commissions créées ci-dessus. Il est précisé que Monsieur le Maire est de droit Président de chaque commission.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les désignations suivantes :

<u>Commissions</u>	<u>Vice-Président</u>	<u>Sous commissions</u>	<u>Membres</u>
Finances	Mme MALCHAIR Marielle	Budgets communaux	ROTH Jean-Luc HELGEN Marie-José KIENE Jean-Marie



		Préparation des demandes de dossiers de Subventions	ROTH Jean-Luc HELGEN Marie-José KIENE Jean-Marie
		Attribution des subventions aux associations	HELGEN Marie-José KIENE Jean-Marie LANOIX Franck LICHTLEN Carmen CASALANGUIDA Nathalie
Urbanisme	M. HAUGER Fabrice	PLU / Documents d'urbanismes	KIENE Jean-Marie ROTH Jean-Luc MOROCZ David LANOIX Franck ERISMANN Laurent DITNER Jérémy
		Projets d'aménagements bâtiments communaux	HASSENFORDER Christelle ERISMANN Laurent ROTH Jean-Luc KIENE Jean-Marie
Environnement	Mme MALCHAIR Marielle	Eclairage public	KIENE Jean-Marie ROTH Jean-Luc
		Projet photovoltaïque	DEVELLE Benedict KIENE Jean-Marie ROTH Jean-Luc
		Dossier lagunes	DITNER Jérémy HAUGER Fabrice GASCHY Benoît
		Projet zones inondables	DITNER Jérémy LITTERST Cyrille GREDER Béatrice
		Bio diversité	DITNER Jérémy ROTH Jean-Luc ILTIS Marie NEFF Katia HAUGER Fabrice
		Agriculture	DITNER Jérémy ROTH Jean-Luc LANOIX Franck WELTERLIN Nicolas SCHITTLY Théo
		Forêt	LANOIX Franck



			HAUGER Fabrice LITTERST Cyrille NEFF Katia
		Chasse	GREDER Béatrice DITNER JérémY HAUGER Fabrice
Sécurité	MM ROTH Jean-Luc et HAUGER Fabrice	Voirie	KIENE Jean-Marie MOROCZ David LANOIX Franck ERISMANN Laurent ROESCH- VIGNERON Aurélia LICHTLEN Carmen
		Vidéo protection	KIENE Jean-Marie MOROCZ David LANOIX Franck ERISMANN Laurent
		Commission de sécurité	KIENE Jean-Marie
		PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	KIENE Jean-Marie MOROCZ David LICHTLEN Carmen MALCHAIR Marielle
Vie associative, culture et communication	Mme CASALANGUIDA Nathalie	Relations avec les associations	LANOIX Franck NEFF Katia LITTERST Cyrille
		Animations communales	LANOIX Franck NEFF Katia LITTERST Cyrille LICHTLEN Carmen
		Evénements officiels	LANOIX Franck NEFF Katia LICHTLEN Carmen
		Communication : Réseaux sociaux Trait d'Union Flyers.....	LANOIX Franck NEFF Katia ROTH Jean-Luc LICHTLEN Carmen
		Sorties nature/visite patrimoine de la commune	LANOIX Franck NEFF Katia ILTIS Marie
		Circuit Henner	LANOIX Franck NEFF Katia MOROCZ David



			LITTERST Cyrille ILTIS Marie
		Circuit de la Mémoire	LANOIX Franck NEFF Katia MOROCZ David LITTERST Cyrille ILTIS Marie
Solidarité et services	Mmes CASALANGUIDA Nathalie et MALCHAIR Marielle	Séniors	GREDER Béatrice HASSENFORDER Christelle BURGY Alexis HELGEN Marie-José ROTH Jean-Luc
		Jeunes Ecole	ILTIS Marie HASSENFORDER Christelle NEFF Katia ROTH Jean-Luc GREDER Béatrice
		Santé, services à la personne	HASSENFORDER Christelle ROTH Jean-Luc

Les tâches des adjoints se répartissent de la manière suivante :

- Mme CASALANGUIDA Nathalie s'occupera de la communication, des ressources humaines et de la gestion courante ;
- M. ROTH Jean-Luc sera chargé du suivi des agents techniques communaux, du fonctionnement des chaufferies biomasses ainsi que de la distribution de la chaleur et de l'éclairage public ;
- Mme MALCHAIR Marielle s'occupera du suivi des finances, de l'environnement et du milieu associatif ;
- M. HAUGER Fabrice, sera chargé du suivi de l'urbanisme et des dossiers relatifs à la forêt, en relation avec l'agent technique de l'ONF et à la chasse ;

10° ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

M. le Maire précise que le conseil municipal se doit de délibérer afin de fixer l'organisation du temps scolaire, de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Bernwiller, pour la rentrée 2026/2027, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D.521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2025/2026 ;

Vu l'avis du conseil d'école en date du **07/04/2026** pour le maintien des horaires actuels



Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les horaires du temps scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire de Bernwiller soit : semaine de 4 jours :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h45 – 16h15

Cette délibération est valable pour les trois années scolaires à venir.

11° SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la délibération en date du 31/05/2018 portant création de l'emploi permanent de d'ATSEM ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent d'ATSEM relevant du grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00 minutes (soit 25/35èmes), compte tenu qu'il convient d'ouvrir un poste au grade d'agent social ;

Décide à l'unanimité,

Article 1er : À compter du 24/05/2026, l'emploi permanent d'ATSEM relevant du grade, d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles disposant d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00 minutes (soit 25/35èmes), est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12° CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION DE L'ENFANT

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;



- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant des grades d'agent social territorial, agent social territorial principal de 2^{ème} classe, agent social territorial principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures 00 minutes (soit 24/35èmes), compte tenu des effectifs de l'école maternelle ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide à l'unanimité,

Article 1er : À compter du 24/05/2026, un emploi permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant des grades d'agent social territorial, agent social territorial principal de 2^{ème} classe, agent social territorial principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 24 heures 00 minutes (soit 24/35èmes), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait :

- que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Dans cette situation, la rémunération de l'agent contractuel de droit public sera fixée par l'autorité territoriale par référence à un échelon du grade. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

13° ACQUISITION D'UN VÉHICULE TRACTEUR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,



Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la nécessité pour les services techniques municipaux de disposer d'un matériel adapté à l'entretien des espaces publics,

Considérant que le tracteur actuellement en service est devenu obsolète et ne répond plus aux besoins techniques,

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule tracteur pour un montant total de **55 000 € TTC**,

Considérant qu'il est opportun de céder l'ancien tracteur afin de valoriser le matériel réformé et de limiter les coûts de stockage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **Décide** l'acquisition d'un véhicule tracteur KUBOTA M4062 DTHQ de 2019 pour un montant de **55 000 € TTC**.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris le marché ou le bon de commande.
3. **Décide** la cession de l'ancien tracteur communal New Holland BOOMER de 2012 selon les modalités suivantes :
 - **Mode de cession** : reprise par le fournisseur dans le cadre de l'achat
 - **Prix reprise** : 8 000€
 - **Imputation** : le produit de la vente sera déduit du montant de l'acquisition.
4. **Précise** que la dépense d'acquisition sera imputée au budget communal, au C/2182 pour 30 000 € TTC et au budget réseau de chaleur, au C/2182 pour 17 000 € TTC.
5. **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

14° DIVERS

Date prochain conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 à 19h30 afin de désigner les délégués aux élections sénatoriales.

M. BAUR Patrick informe l'assemblée que l'entreprise retenue pour les travaux de génie-civil de la chaufferie et de l'atelier communal est CLAUDEL BTP qui est la moins-disante : 17 400€ pour la chaufferie et 26 000 € pour l'atelier communal.

La DIA (Déclaration d'intention d'Aliéner) suivante, dans le cadre de vente de biens, a été déposée en mairie. La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption sur le bien suivant :

- 65, rue Louis Werner

Mme LICHTLEN Carmen demande si l'accueil du matin sera maintenu à la prochaine rentrée scolaire. M. le Maire répond que oui. Actuellement nous enregistrons une moyenne de 20 enfants/jour.

M. HAUGER Fabrice fixe la réunion de la sous-commission voirie au 19/05/2026 à 19h30 en mairie.

Il informe l'assemblée que Mme KLAKOSZ et M. BAUCHE du service de l'unité routière de la CEA sont venus en mairie afin de discuter de plusieurs thématiques : revêtements de la rue d'Ammertzwiller et de la rue FJ Deyber, Aménagement de sécurité sur la RD 466, Interdiction au 3,5T et la protection du bunker de la RD 466.

Ces points seront présentés à la sous-commission et l'étude de sécurité faite en 2016 sera diffusée.

Quelques points sont donnés à titre d'information. Un comptage des véhicules a été fait en 2025 dont les résultats sont les suivants : 5800 VL et 354 PL.



M. GASCHY Benoît dit qu'il faudrait réfléchir à un cheminement sécurisé (sans être en contact avec la route) afin que les enfants puissent se rendre en toute sécurité à l'école en vélo. Ce point sera vu en commission.

Mme GREDER Béatrice rappelle qu'il y a un trou sur la chaussée de la rue François Joseph Deyber. M. BAUR Patrick lui répond que la CEA procèdera à la réfection et que cela sera pris à leur charge.

Mme ROESCH-VIGNERON Aurélia demande si la commission sécurité s'est rendue à l'ancienne mairie et un si un compte rendu peut être fait. M. BAUR Patrick l'informe que la commission sécurité n'est pas encore passée et charge M. ROTH Jean-Luc de les relancer.

M. ERISMANN Laurent souhaite signaler à l'assemblée qu'une personne à mobilité réduite circule sur la route traversant le village pour se rendre à son domicile, car le trottoir n'est pas assez large. Il déplore que la personne l'accompagnant se mette en danger car elle n'a pas de gilet jaune pour se rendre visible auprès des automobilistes. M. BAUR Patrick lui répond que la famille sera contactée à ce sujet.

Mme MALCHAIR Marielle demande s'il est possible de créer un groupe WhatsApp pour définir d'une date de réunion pour la commission « Séniors ». Cela convient aux membres. Mme ILTIS Marie explique qu'il existe également « Discord », qui est facile d'utilisation.

M. GASCHY Benoît donne un compte rendu des trois réunions de la CCSAL.

La première réunion faisait l'objet de l'élection du Président ainsi que des vice-présidents et les assesseurs. Pour rappel : a été élu président M. HOLLEVILLE Nicolas, 1^{er} adjoint de la commune de Dannemarie.

Ont été élus vice-présidents : Thierry Jacobberger (maire de Balschwiller, chargé des finances, mutualisation, relation avec les communes et projets de territoire) ; Béatrice Greder (conseillère municipale à Bernwiller, chargée de l'action sociale et de l'enfance-jeunesse) ; Pascal Sommerhalter (maire de Mooslargue, chargé des produits résiduels et de l'économie circulaire) ; Franck Grandgirard (maire de Retzwiller, chargé de l'assainissement) ; Michel Gless (maire de Bretten, chargé de l'environnement et du développement durable) ; Bernard Sutter (maire de Sternenbergr, chargé de la culture, du patrimoine, le sport et les associations) ; Nicolas Kress (maire de Wolfersdorf, chargé des infrastructures intercommunales et des travaux) ; Stéphane Poncet (deuxième adjoint de Seppois-le-Bas, chargé du tourisme, communication et programme Petites villes de demain).

Ont été élus assesseurs : Denis Nass (maire de Gommersdorf) ; Patrick Clory (maire de Fulleren) ; Anne Prob (maire de Romagny) ; Francis Robischung (maire de Traubach-le-Bas) ; Patrick Wilhelm (maire de Montreux-Vieux) ; Laurent Wiest (maire de Ballersdorf) ; Lionel Vercouter (maire de Diefmatten) ; Pascal Gross (maire de Falkwiller).

Lors de la deuxième réunion les commissions ont été mises en place. Il fait parti de la commission assainissement.

La troisième réunion avait à l'ordre du jour le vote des budgets. On peut dire que les budgets sont à l'équilibre sauf le budget assainissement dont une hausse des taxes de 6% a dû être votée. Cette augmentation n'est sûrement pas la dernière. La CCSAL gère 29 stations de traitement des eaux usées.

Il informe les membres du conseil qu'il y a trois animations à venir organisée par la communauté de communes : une conférence sur le sommeil de l'enfant le 21/05/2026 au Viaduc à Dannemarie, une conférence sur la cybersécurité pour les séniors le 05/06/2026 au siège de la CCSAL à Dannemarie, un forum du livre et de la culture jeunesse le 20/06/2026 à Seppois le Bas.

Mme GREDER Béatrice précise que toutes ces informations sont sur l'application Intramuros.



M. ROTH Jean-Luc informe l'assemblée que 10 pièges à frelons asiatiques ont été acquis par la commune. 5 sont implantés sur la commune déléguée de Bernwiller et 5 sur la commune déléguée d'Ammertzwiler sur domaine privé. Le référent de la commune est M. KRAFFT Marc résidant sur la commune.

MM. DITNER Jérémy et GASCHY Benoît informent les membres du conseil qu'ils ont été contactés, dans le cadre des rencontres nationales de la frugalité 2026, par le cabinet d'architecte LAMA qui souhaiterait discuter lors d'une visite programmée le 16/10/2026 des thèmes suivants : chaufferie, miscanthus et maison Henner.

M. DITNER Jérémy informe l'assemblée que la réunion d'installation du bureau du SIAEP (syndicat d'eau) a eu lieu. A été élu président M. BRINGEL Eric (Maire de Buethwiller). Ont été élus vice-présidents : M. JACOBBERGER Thierry (Maire de Balschwiller), M. GESSIER Alain (adjoint Diefmatten), M. GROSS Pascal (maire de Falkwiller). Il a pu intégrer le bureau du SIAEP en tant qu'assesseur ainsi que M. BRUCKERT Patrick (adjoint Gildwiller).

Fin de la séance : 21h15



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la COMMUNE
NOUVELLE de BERNWILLER de la séance du 05 mai 2026

Récapitulatif des délibérations de la séance du 05 mai 2026

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 2) Délégué EPAGE collège non GEMAPI
- 3) Désignation membres Commission communale des sapeurs-pompiers volontaires
- 4) Désignation correspondant incendie et secours
- 5) Désignation délégué CNAS
- 6) Désignation membre commission consultative communale de la chasse
- 7) Désignation membre Commission de Contrôle des Listes Electorales
- 8) CCSAL : désignation représentant à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 9) Mise en place des commissions communales
- 10) Organisation du temps scolaire
- 11) Suppression poste
- 12) Création poste
- 13) Acquisition matériel
- 14) Divers

Ordre du jour

Signature
Le secrétaire de séance

Signature
Le Maire